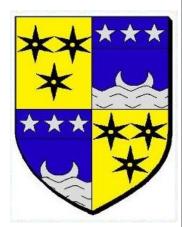


N°2



NOTA

Pensez à vos déclarations de brûlage en Mairie.

Les feux de branchages et déchets verts sont autorisés du 1er octobre 2020 au 28 février prochain.

Le Mot du Maire

Chères Cléranaises, Chers Cléranais

C'est toujours avec le même plaisir partagé que nous vous présentons cette nouvelle édition du bulletin municipal.

Comme fait marquant de cette période estivale, qui se termine, je retiendrai, particulièrement, la prise en main, par chacun des élus municipaux, des délégations et missions qui leur ont été confiées, telles que nous vous les avions présentées dans la précédente édition.

Tout d'abord, un budget communal 2020 équilibré (Investissement : 70 339,26 € - Fonctionnement : 263 141,52 €) qui répond aux besoins de notre quotidien, et ce malgré les retards et les déboires causés par la crise sanitaire ambiante. Le taux de Taxes communales, pour cette année encore, reste inchangé.

Le calendrier des travaux de voirie, prévu avec les services de la Communauté de communes (CCBDP) a pu être respecté : Route de Liorac, de Baneuil et de Bénéventie. La participation financière à ces derniers est de l'ordre de 9 000,00 €.

La restauration, par notre agent, du patrimoine bâti a pu continuer cet été avec l'aide d'un jeune stagiaire : Pont de pierre sur le Clérans, mur de soutènement à Clérans, enclos de l'ancien presbytère à Cause. Le fleurissement de nos deux bourgs a également été amélioré.

Les élus en charge du RPI et du transport scolaire ont œuvré au mieux pour que la rentrée de nos enfants puisse se faire dans les meilleures conditions, et ce malgré les tracasseries « sanitaires ».

Les chargés de communication ont lancé le site internet communal et, bien sûr, le bulletin d'information.

En ce qui concerne la collecte des ordures ménagères, il est clair que des évolutions sont attendues. Un projet porté par le SMD3 prévoit, sous 2 ou 3 ans, de règlementer l'accès aux cuves et, surtout, de modifier la tarification. Les élus concernés seront très vigilants sur ce sujet et nous vous tiendrons au courant des éventuels changements.

À ce jour, les choses restent dans l'état et vous trouverez, dans les pages qui suivent, un petit rappel des modalités du traitement de nos ordures ménagères.

En vous souhaitant bonne lecture.

Contact Mairie:

Le Maire

Bruno MONTI

A savoir

Téléphone : 05 53 61 13 06

Télécopie : 05 53 58 50 15

mairiedecausedeclerans@wanadoo.fr

www.causedeclerans.fr

Jours et heures d'ouverture : Lundi 09 h 00 - 12 h 00

Mercredi 09 h 00 - 12 h 00

Vendredi 14 h 00 - 18 h 00

Comité de Rédaction : Marie-Christine TORRES, Laurent BARBAT, Bruno MONTI



Les ordures ménagères





Le SMD3 (Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne) est l'organisme de gestion dont nous dépendons pour ce service. Il régit le vidage des containers à périodes régulières ; il réglemente le tri des ordures ménagères selon un protocole communiqué à

l'aide de documents remis aux usagers ou consultables directement auprès du SMD3.

Trois sites de la commune (La Tuilière, Patte d'Oie, Moulin de Bénéventie) ont été dotés de 3 cuves enterrées pour recevoir :

- 1) Les déchets courants (noir)
- 2) Les déchets recyclables (jaune)
- 3) Le verre (vert)

Depuis cet été, nous avons remarqué une nette amélioration concernant la propreté des sites. Toutefois de nombreux manquements ont encore été notés par les autorités municipales sur le problème des déchets posés en vrac, particulièrement sur le site de Bénéventie (voir photos ci-dessus) ; après quelques investigations, ces nuisances sont surtout le fait d'habitants de communes avoisinantes (en particulier Tuilières).

À compter du 1er novembre, de nouvelles cartes vont être mises en place par le syndicat ; celles-ci donneront accès à toutes les déchetteries du département. Cependant nous ne disposons pas d'autres informations pour le moment. Contact SMD3 :





- Par téléphone au 09 71 00 84 24 (appel non surtaxé)
- Par courriel : smd3.usagers@smd3.fr
- En consultant le site : www.smd3.fr

La municipalité
change mais les
objectifs restent le
bien-être de la
population clairanaise





Où se situe ce calvaire?



À Bénéventie, un panneau d'affichage a été posé pour rappeler que les dépôts sauvages peuvent être sanctionnés.

Les ordures ménagères (suite)

Les encombrants ne doivent en aucun cas être déposés auprès des containers communaux. Pour ce type de déchets vous avez deux solutions :

- vous les portez vous-même à la déchetterie de Bergerac ou de Sauveboeuf.
- Si vous ne pouvez vous déplacer, vous pourrez faire appel à la Mairie qui conviendra d'un rendez-vous pour se charger de l'enlèvement.

Nous vous recommandons une vigilance accrue afin que, face à ce phénomène, notre commune ne soit pas pénalisée par rapport à la quantité de déchets déposés.

Le Comité de Rédaction

Le vide-grenier du 30 août



Ce dimanche 30 août, la commune s'est animée avec un vide-grenier organisé par le Club de l'Espérance. Une quinzaine d'exposants ont répondu présents et se sont installés dans la rue principale du village et autour du Monument aux Morts. Dans la salle des fêtes, une exposition-vente était organisée, avec les ouvrages réalisés au tricot ou au crochet par les artistes cléranaises, offrant aux visiteurs de belles pièces.

Dès 7 h 30, les étals dévoilaient au public les mille et un trésors qui ne demandaient qu'à changer de propriétaires. Une buvette était à la disposition de tous et les premières heures de la matinée ont été animées. Des crêpes, les visiteurs matinaux et exposants n'en ont fait qu'une bouchée et les sandwiches ont rassasié les affamés à l'heure du déjeuner.

Ce fut une belle journée ensoleillée et les affaires sont allées bon train. Cette première manifestation fut aussi le moyen de sortir du marasme ambiant causé par la pandémie.



AGENDA

Cérémonies commémoratives :

6 septembre 2020 à 18h00 : Hommage (FNACA) à Yves CARLAS-SARA

11 novembre 2020 : Armistice 1918

La population est invitée à assister à la cérémonie qui se déroulera le 11 novembre 2020 au Monument aux Morts. D'autres précisions vous seront communiquées en temps utiles.

Autres manifestations:

19 et 20 septembre 2020 : Journées du Patrimoine

Défense et Société

Le Correspondant Défense : rôle et missions

Fonction méconnue de l'acteur municipal, le « Correspondant Défense » a un triple rôle ; il est avant tout un passeur de mémoires : mémoire du passé par le biais des commémorations, mémoire du présent pour son action au sein des armées dont il est le représentant local.

Le « Correspondant Défense » est celui qui informe les jeunes de la commune pour leur préparation à la « Journée Défense & Citoyenneté » mais aussi sur les différents services comme sur les carrières militaires ou les filières qui peuvent être suivies.

Il est l'interlocuteur privilégié de la commune en matière de défense et de sécurité civile, notamment en situation de crise. À ce titre, il coordonne l'action des armées sur le territoire de la commune et s'assure de la mise à disposition des moyens en personnels et matériels en compléments des moyens civils.

Pour la plupart de ces activités, il relève de l'autorité du Délégué Militaire Départemental (DMD) et de la Délégation à l'Information et à la Communication de la Défense (DICOD). Il est en lien avec le Rectorat et les services départementaux de l'éducation nationale du département ainsi que les Associations nationales d'Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

Enfin, il est le représentant du Maire lorsque celui-ci ne peut être présent dans les différentes manifestations se déroulant sur et hors du territoire de la commune.

Carnets

Ils nous ont quittés ces derniers mois :

Mme Andrée KOHUT née RE-DONDO

Réponse au Quiz : .ll s'agit de la Croix de Rigal..

Vos contacts Santé

A Lalinde

Les docteurs MERRIEN et SERMOT sont joignables au 05 53 61 03 10.

Les docteurs AVODE, BON-NELLE et VERSHOORE peuvent être appelés au 05 53 61 10 38.

Vous pouvez également contacter vos médecins référents.

En cas d'urgence contacter le 15

12 septembre 2020

L'Association des porte-drapeaux du Bergeracois (APDB) et le Souvenir Français ont organisé, le 12 septembre dernier, un stage pour les porte-drapeaux afin d'harmoniser tenue et gestuelle lors des commémorations. Répondant à l'invitation de M. MONTI, Maire de notre commune, le stage s'est déroulé dans les locaux de la Mairie et a été suivi d'une cérémonie au Monument aux Morts. Après avoir reçu leur diplôme, les nouveaux récipiendaires ont salué la mémoire des deux hussards parachutistes Morts pour la France au Mali le 6 septembre dernier.



Deux jeunes gens de la commune ont déposé deux bougies et deux roses au pied du monument.